

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-1/01

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Agriculture
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

OBJET : Avis du Département sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Val Maubuée

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée - Val Maubuée a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) et a saisi le Département pour connaître son avis. Le présent rapport expose les principales évolutions récentes du territoire, les objectifs de développement définis dans le projet de S.C.O.T., puis les observations que le projet appelle de la part du Département.

Compte-tenu du délai de trois mois fixé par le Code de l'Urbanisme, cet avis doit être transmis au Syndicat d'Agglomération Nouvelle avant le 18 juin 2011, faute de quoi ce dernier sera considéré comme favorable.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au projet de S.C.O.T. arrêté par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée.

Article 2 : de demander au Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'intégrer dans le Document d'Orientations Générales les observations relatives à la voirie et aux déplacements qui figurent à l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ